

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 54 – Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 23 février 2012

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1052-20120228

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 23 FÉVRIER 2012.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	2
REMARQUES FINALES.....	6

ANNEXES

- I. Amendement retiré
- II. Liste des documents déposés

Séance du jeudi 23 février 2012

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 54 – Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (Ordre de l'Assemblée le 22 février 2012)

Membres présents :

- M. Bachand (Arthabaska), président
- M. Bachand (Outremont), ministre des Finances
- M. Bernier (Montmorency)
- M. Billette (Huntingdon)
- M. Dubourg (Viau)
- M. Ouellette (Chomedey) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)
- M. Pelletier (Rimouski)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Josée Morin, sous-ministre adjointe au droit fiscal et à la fiscalité, ministère des Finances
- M^e Julie René, Revenu Québec
- M^e Paul Morin, Revenu Québec

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M. Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bachand (Outremont) et M. Pelletier (Rimouski) font des remarques préliminaires.

M. Bernier (Montmorency) remplace M. le président.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 2.

Article 3 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 3.

Article 4 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Josée Morin de prendre la parole.

Après débat, l'article 4 est adopté.

Articles 5 à 7 : Les articles 5 à 7 sont adoptés.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 11.

Article 12 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 12.

Articles 13 à 21 : Les articles 13 à 21 sont adoptés.

Article 22 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 22.

Article 23 : L'article 23 est adopté.

Article 24 : Après débat, l'article 24 est adopté.

M. Bachand (Arthabaska) reprend ses fonctions à la présidence.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Article 26 : L'article 26 est adopté.

Article 27 : Après débat, l'article 27 est adopté.

Articles 28 et 29 : Les articles 28 et 29 sont adoptés.

Article 30 : Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Bachand (Outremont) dépose le document coté CFP-163 (annexe II).

Le débat se poursuit.

M. Pelletier (Rimouski) propose l'amendement coté Am a (annexe I).

À 12 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 04, la Commission reprend ses travaux.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Pelletier (Rimouski) retire l'amendement coté Am a.

L'article 30 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 11 suspendue précédemment.

Article 11 (suite) : L'article 11 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 22 suspendue précédemment.

Article 22 (suite) : L'article 22 est adopté.

Il est convenu de permettre à M^e René de prendre la parole.

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté.

Articles 32 à 36 : Les articles 32 à 36 sont adoptés.

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté.

Article 38 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 38.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 39 à 59.

Articles 39 à 59 : Après débat, les articles 39 à 59 sont adoptés.

Article 60 : L'article 60 est adopté.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 61 à 68.

Il est convenu de permettre à M^e Paul Morin de prendre la parole.

Articles 61 à 68 : Après débat, les articles 61 à 68 sont adoptés.

Article 69 : L'article 69 est adopté.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 70 à 76.

Articles 70 à 76 : Les articles 70 à 76 sont adoptés.

Article 77 : L'article 77 est adopté.

Article 78 : Après débat, l'article 78 est adopté.

Article 79 : Après débat, l'article 79 est adopté.

Articles 80 à 82 : Les articles 80 à 82 sont adoptés.

Article 83 : Après débat, l'article 83 est adopté.

Article 84 : Après débat, l'article 84 est adopté.

Articles 85 à 88 : Les articles 85 à 88 sont adoptés.

Il est convenu d'étudier simultanément les annexes A à H.

Annexes A à H : Les annexes A à H sont adoptées.

Article 2 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 2 suspendue précédemment.

L'article 2 est adopté.

Article 3 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 3 suspendue précédemment.

L'article 3 est adopté.

Article 12 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 12 suspendue précédemment.

L'article 12 est adopté.

Article 38 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 38 suspendue précédemment.

Après débat, l'article 38 est adopté.

Intitulés des chapitres et des sections : Les intitulés des chapitres et des sections sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Bachand (Outremont) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

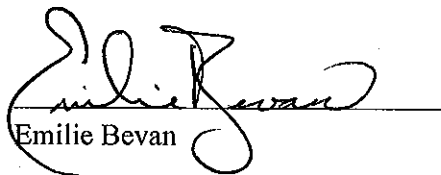
REMARQUES FINALES

M. Pelletier (Rimouski) et M. Bachand (Outremont) font des remarques finales.

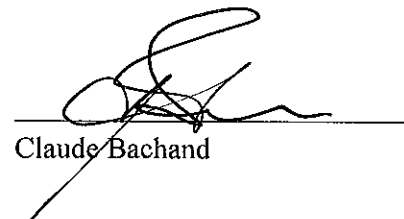
À 16 h 11, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Emilie Bevan



Claude Bachand

EB/mcm

Québec, le 23 février 2012

ANNEXE I

Amendement retiré

AMENDEMENT

Projet de loi 54
Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales.

Article 30

L'article 30 est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa
suivant :

« Le premier règlement pris par le ministre ou l'organisme
responsable en vertu du premier alinéa doit être
conforme aux frais exigés qui étaient en vigueur le

~~le~~

(indiquer ici la date qui précède celle de la
sanction de la présente loi). »

Retivé
EB

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Ministère des Finances. *Tarifs appliqués dans le cadre de l'administration des paramètres sectoriels*. 21 février 2012. Pagination multiple. Déposé le 23 février 2012. CFP-163